

CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Cette réunion du CHS-CT s'est déroulée en audio conférence entre l'administration et 3 représentant.e.s par syndicats représentatifs de la DISI Sud-Ouest de 15h45 à 18h40. Elle sera reconduite toutes les semaines selon les mêmes modalités.

Ce compte-rendu reflète le plus fidèlement possible les propos tenus et les informations et consignes données par la Direction. La situation sur ce sujet évoluant très vite, ces mêmes informations pourront évoluer. Nous vous informerons régulièrement de ces évolutions.

Afin d'être informé.e dans les meilleurs délais, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail personnelle à l'adresse suivante : contact@sfpd33.fr

Les représentant.e.s pour l'Administration :

- Président du CHS-CT
- Adjoint de la DISI SO,
- Cheffe Pôle Ressources,
- Assistante de Prévention - médecin
- Responsables et adjoint.e.s des ESI de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Toulouse.

Les représentant.e.s des syndicats dans l'ordre de représentativité électorale :

- ★ Solidaires : Eddy CHANNAUX, Bruno RIGOLET
- ★ CGT : 3 représentant.e.s
- ★ CFTD : 3 représentant.e.s
- ★ FO : 3 représentant.e.s

Missions et services

Propos du Président : Nous avons préparé un PCA spécial COVID-19

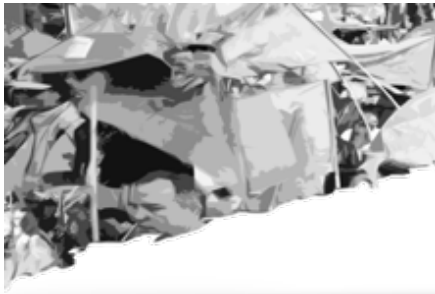
Les missions prioritaires pour nous suivent celles qui sont prioritaires pour la DGFiP au niveau national :

- Dépenses publiques, et paye et pension pour les agents de l'administration et des collectivités locales.
- Encaissement des recettes et TVA, IR, PAS et la campagne DPR qui va s'ouvrir pour que les concitoyens obtiennent des droits
- Remboursement et accord de délais pour les entreprises
- Enregistrement

Les services de la DISI Sud-Ouest suivants sont prioritaires au 20/04/2020 :

- CID et SIL : en présentiel et/ou télétravail
- AT : présentiel PUV/PGP SPS ORDO87 avec rotation. PART33 N2 DPR (télétravail). **Nouveau N3 Iliad 86 de l'assistance technique en présentiel puis rapidement en télétravail.**
- Développement : ESI87 : PEZ RECs - ESI31: PSAR, RMH
- INTEX 86 : uniquement pour des travaux urgents pas tous les jours.
- Exploitations : Limoges RECs et RAR, Poitiers et Bordeaux : G2A33, SARI33, SPT33 en télétravail - PTS86 et CFM86 en présentiel avec rotation des agents.
- Cellule N3GESPRO - TAM Médoc ESI86 : en présentiel avec rotation des agents
- Services logistiques : Poitiers (1 agent par j), Bordeaux PSM
- CQEIF 86 - EIFI86 : DPR - ESI87 : édition des lettres chèques, ASAP et Clic'ESI
- Direction ESI : A+, et responsables ESI en présentiel
- DISI : 2 cadres A (télétravail), 1 Idiv, A+, Directeur. 2 agents (par rotation 1 à 2 j par semaine) au service budget pour reprendre le paiement des dépenses publiques et des FDD.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Solidaires Finances Publiques revendique pendant la période :

- que l'administration réduise au maximum la présence des agents sur les sites en généralisant le télétravail par l'acquisition d'ordinateurs portables en urgence, distribués en priorité pour exercer des missions prioritaires,
- que les missions non prioritaires soient exclusivement réalisées en télétravail une fois que les services prioritaires seront tous équipés en PC portables,
- de concentrer les activités de la journée des agents travaillant encore en présentiel sur un nombre d'heures réduit, afin que les agents puissent rentrer chez eux une fois leur travail accompli.
- de limiter drastiquement les interventions sur sites DDFIP/DRFIP des agent.e.s des CID/SIL pour traiter uniquement les incidents bloquants et urgents impossibles à résoudre à distance.

Transmissions données RH au CHSCT

D33 réponses données à RH 2C et taux

	Semaine 13		Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16	
	23/03/20	27/03/20	30/03/20	03/04/20	06/04/20	10/04/20	14/04/20	17/04/20
EFFECTIF THEORIQUE GLOBAL	480	480	480	480	480	480	480	480
agents sur missions prioritaires (PCA)	255	330	326	329	330	341	344	344
taux d'agents dans le PCA	53,13 %	68,75 %	67,92 %	68,54 %	68,75 %	71,04 %	71,67 %	71,67 %
agents PCA exerçant à domicile	45	63	71	111	101	95	101	104
taux agents PCA à domicile (p/rapp EFF GLOBAL)	28,33 %	13,13 %	14,79 %	23,13 %	21,04 %	19,79 %	21,04 %	21,67 %
agents PCA sur site	136	117	113	95	103	88	91	86
taux agents PCA sur site (p/rapp EFF GLOBAL)	28,33 %	24,38 %	23,54 %	19,79 %	21,46 %	18,33 %	18,96 %	17,92 %
taux agents PCA sur site (p/rapp EFF PCA)	53,33 %	35,45 %	34,66 %	28,88 %	31,21 %	25,81 %	26,45 %	25,00 %
Tous agents travaillant à domicile (PCA et MNP, en TT ou Webmail etc.)	45	63	71	111	121	114	118	122
dt agents à domicile équipés TT	45	63	71	111	120	113	117	122
dt agents à domicile autres modalités	0	0	0	0	1	1	1	0
ASA CA030	262	227	273	257	243	259	257	255
cas avérés ou suspicion COVID 19	5	1	1	0	0	0	0	0
agents en 14aine			5	0	0	0	0	0

- ESI 86 : 133 personnes en missions prioritaire. 58 sur site aujourd'hui. 22 EIFI - 6 encadrants
- ESI 87 : 58 agents en PCA, 20 en télétravail. 15 à 20 personnes sur le site par jour.
- ESI 31 : pas de chiffres globaux. SIL 3, AT 3. Majorité des agents en ASA.
- ESI 33 : pas de chiffres. Majorité des agents en télétravail ou en ASA.

Chiffres pour la DGFIP

Situation	26-mars		31-mars		02-avr		07-avr		09-avr		14-avr		16-avr		21-avr	
agents à domicile	106 398	83,4%	109 067	83,7%	108 843	83,6%	111 908	83,8%	112 264	83,8%	113 422	85,1%	113 329	84,3%	109 629	81,7%
<i>dont quatorzaine</i>	957	0,8%	2 256	1,7%	1 750	1,3%	1 217	0,9%	1 046	0,8%	975	0,7%	721	0,5%	479	0,4%
<i>dont ASA garde d'enfants</i>	49 651	38,9%	48 711	37,4%	48 765	37,5%	12687(*)	9,5%	12 672	9,5%	12 689	9,5%	12 641	9,4%	12 689	9,5%
<i>dont télétravail</i>	29 289	23,0%	31 814	24,4%	33 401	25,7%	34 078	25,5%	34 421	25,7%	34 216	25,7%	34 328	25,5%	34 456	25,7%
<i>autres situations (agents en ASA ne pouvant télétravailler...)</i>	26 501	20,8%	26 286	20,2%	24 927	19,2%	63 926	47,9%	64 125	47,8%	65 542	49,2%	65 639	48,8%	62 005	46,2%
présents en PCA	19 538	15,3%	19 318	14,8%	19 325	14,9%	19 782	14,8%	19 799	14,8%	18 139	13,6%	19 629	14,6%	23 381	17,4%
malades (testés ou pas)	1 607	1,3%	1 934	1,5%	1 950	1,5%	1 861	1,4%	1 966	1,5%	1 711	1,3%	1 440	1,1%	1 194	0,9%
total	127 543		130 319		130 118		133 551		134 029		133 272		134 398		134 204	

(*) les modalités de calcul des ASA garde d'enfant ont été affinées par la DGFIP le différentiel est répertorié en autres situations





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Intervention du médecin de prévention - Dé-confinement

Exposé du médecin de prévention :

Le docteur annonce que le protocole de reprise de travail pour les agents en 14zaine avec symptômes n'a pas évolué :

- 📞 Retour **après avis du médecin traitant et du médecin de prévention**,
- 📞 Le médecin de prévention prend contact par téléphone au domicile de l'agent,
- 📞 Retour 48h après l'accord pour 1 semaine en télé-travail, ou ASA si le télétravail n'est pas possible, puis retour en présentiel si besoin.

Question réponses avec la direction :

- ☆ **Solidaires** : Allez vous dé-confiner les services de la DISI le 11 mai pour que les agents reviennent travailler en présentiel ? Comme l'a indiqué le 1er ministre, Solidaires demande le maintien de l'activité en télétravail pour tous les services déjà équipés, et l'augmentation du nombre d'agent en télétravail PCA en continuant à distribuer des PC portables, sauf lorsque la mission n'est pas réalisable par ce biais : EIFI, préparation de PC pour les CID/SIL et interventions très urgentes dans les services prioritaires

Président : Nous n'avons pas toutes les pistes, cela se décidera dans 15 jours qui viennent comme l'a indiqué le 1er ministre. **La situation le 11/05 ne sera pas très différente de celle du 7 mai.** A la DISI Sud-Ouest nous sommes en avance pour l'équipement des agents en télétravail. Les agents ne vont pas revenir du jour au lendemain dans les bureaux. Il nous faudra regarder les aménagements de bureau à faire, pour que les distances de sécurité soient appliquées, notamment dans les open-spaces. Il y aura sans doute des installations d'équipements, des solutions techniques en Plexiglas entre les marguerites comme le propose le SDNC. Il y aura ensuite un retour progressif des agents, quand les règles sanitaires pourront être appliquées. D'ici 3 semaines, il n'y aura pas beaucoup d'évolution en nombre de PC portables disponibles. Il faut savoir que nous avons distribué du matériel qui ne nous appartenait pas (ENFIP, autres directions...). Il y aura un retrait progressif de ce matériel.

Combien temps un agent pourra travailler seul chez lui dans nos métiers où le travail d'équipe est fondamental? En ce moment, c'est un mode dégradé du télétravail qui est mis en oeuvre. Le « VPN15 » ne pourra pas perdurer.

Quelle organisation demain ? Le retour à la normale n'aura pas lieu avant septembre ou même janvier 2021, pour la majorité des services de la DISI.

- ☆ **Solidaires** : des agents sont persuadés que le 11 mai ils reviendront travailler, ce serait peut-être bien que vous les informiez de cette situation.

Président : cela viendra en temps utile.

- ☆ **Est-ce que les agents qui reviendront le 11 mai seront équipés de masques?**

Président : Les gestes barrières et la distanciation seront suffisants, les masques ne seront sans doute pas nécessaires.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Informations RH - Paye - congés - ASA Covid19 - cantine

Les agents actuellement sont dans les situations administratives suivantes à la DISI SO :

- ▶ **au travail en présentiel** : c'est à dire **présent physiquement** dans le service à la demande de leurs chefs de services (IDIV, IP, AFIP-A, AFIP)
- ▶ **en mission à la demande leurs chefs de services** (IDIV, IP, AFIP-A, AFIP)
- ▶ **en télétravail** lorsqu'ils exercent dans un **service prioritaire**, **et** qu'ils **disposent de matériel de l'administration pour exercer leurs missions** : PC portable, téléphone professionnel.
- ▶ **considérés comme étant en télétravail**, lorsque leur **chef de service** (IDIV, IP, AFIP-A, AFIP) **leur a donné un ordre écrit de travailler avec le WEBMAIL** au travers du PIGP avec le courrielleur nomade ou léger <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menuIAM.pl>, ou de **participer à une audio conférence professionnelle**, ou de **participer à une formation** avec leur ordinateur personnel et/ou leur téléphone personnel.
- ▶ **en Autorisation Spéciale Absence (ASA) COVID-19** s'ils sont **affectés dans un service non-prioritaire**, ou **s'ils sont en repos dans les services prioritaires** lors d'un roulement de personnel, ou **si ils sont dans un service prioritaire mais que leur chef de service n'a pas besoin de leurs compétences**.
- ▶ **en ASA COVID-19** s'ils sont empêchés pour raisons médicales « personne fragile »,
- ▶ **en ASA COVID-19** s'ils gardent leurs enfants (limité à 1 parent par foyer d'enfants de moins de 16 ans)
- ▶ **en congés** lorsqu'ils sont posés dans SIRHIUS, et validés par leur chef de service.
- ▶ **en congés maladie**.

Le Président du CHS-CT a déclaré : « En ASA COVID19, on ne travaille pas, donc il y aura retrait des jours de congés », si l'ordonnance est appliquée à la DGFIP.

Pour savoir dans quelle situation administrative vous vous trouvez, vous devez consulter SIRHIUS qui fera foi, ou contacter votre chef de service (IDIV, IP, AFIP-A, AFIP).

Extrait de la note de la DGAFP de mars 2020 concernant les congés :

<https://cloud.sfpd33.fr/index.php/s/oYePr7Hw9WsQHdQ>

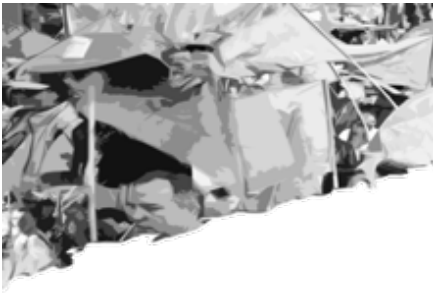
Le dispositif de remboursement des frais de repas 17,50€ par repas du midi par FDD

- ⊖ **Réservé uniquement pour les agents en présentiel** dont la présence sur site a été requise par la direction.
- ⊖ L'agent doit être **présent toute la journée** : pas de remboursement pour les agents arrivant ou partant à 13h30 par exemple.
- ⊖ **Le repas doit être pris sur le site de travail.**
- ⊖ **Les agents travaillant à l'ESI de Poitiers** qui disposent d'un service de restauration collective au tarif habituel de la cantine **ne peuvent pas y prétendre**.
- ⊖ Les demandes de **remboursement sont à saisir dans l'application FDD** (code RCA), en suivant un mode opératoire disponible sur Ulysse.
- ⊖ La validation par le service budget sera effectuée une fois par semaine le vendredi.

Justificatifs pour prétendre à ce remboursement selon 2 périodes :

- ⊖ **Jusqu'au 16/04** : une attestation sur l'honneur validée par la signature du chef de service,
- ⊖ **A compter du 17/04** : **appréciation souple des justificatifs**. Exemples : ticket de courses comportant des dépenses alimentaires (supermarché ..) ou de boulangerie, ou livraison.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Nouvelle ordonnance fonction publique du 15/04/2020

Une Ordonnance no 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire a été publiée. **Retrouvez là ici en téléchargement :**

<https://cloud.sfpd33.fr/index.php/s/SyKxawgGkSi3brr>

« Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la fonction publique de l'Etat, les personnels ouvriers de l'Etat ainsi que les magistrats de l'ordre judiciaire en autorisation spéciale d'absence entre le 16 mars 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020 susvisée ou, si elle est antérieure, la date de reprise par l'agent de son service dans des conditions normales, prennent dix jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels au cours de cette période, dans les conditions suivantes:

1- Cinq jours de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020;

2- Cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au premier alinéa. »

Questions réponses avec la Direction :

☆ **Solidaires** : Est ce que la DGFIP va appliquer l'ordonnance fonction publique du 15/04 telle quelle ? Comment allez vous appliquer cette ordonnance à la DISI Sud-Ouest ? **Nous demandons que tous les agents en ASA soient placés en mission lorsqu'ils sont en confinement par obligation.** L'ordonnance parle de prorata pour réduire cette obligation de réduction de congés de 10 jours. Quel type d'absence va être éligible à ce prorata ? Présentiel, mission, télétravail, absences syndicale, ou mutualistes ? Quelles sont les quantités nécessaires de jours pour avoir une réhabilitation du nombre de congés ? **Nous vous redemandons de re-qualifier dès maintenant en mission ou télétravail la situation des agents qui ont participé à des audio conférences professionnelles, répondus à des coups de fil pro pour assister les utilisateurs dans le cadre de leurs outils de télétravail jusqu'à la date d'aujourd'hui lorsqu'ils étaient en ASA. En effet, même si ils ne disposaient pas d'outils de télétravail fournis par l'administration, ils étaient de fait en télétravail à la demande de leur responsable de services.**

Président : pour l'instant il n'y a pas de décision. La DGFIP sera obligée de suivre les décisions de l'état comme toutes les directions du ministère. Les discussions se feront au niveau national avec vos organisations syndicales. En DISI, nous réglerons juste les détails. Ce qui est certain, c'est qu'un agent est considéré en télétravail que si c'est à la demande de son chef de service et non pas à son initiative. Si des agents au sein d'un service décident de s'organiser des télé-réunions ensemble sans demande expresse de leur responsable, cela ne peut pas être pris en télétravail. Nous ne sommes pas dans de l'auto-travail d'agents !

☆ **Solidaires** : **Donc si les agents ne sont pas autorisés à faire du télétravail, ils ne font rien ? Exemple : les agents des CID qui répondent à leur téléphone professionnel lorsqu'ils ne travaillent pas en présentiel, pour dépanner les télétravailleurs. Nous ne voulons pas que les agents soient induits en erreur !**

Président : Lorsque un agent est en mode ASA, il n'a pas à répondre sur son téléphone pro. A part si c'est son chef de service qui le décide. Le seul appel auquel il doit répondre, c'est à celui de son chef de service. Les agents ne doivent pas prendre d'initiatives personnelles.

☆ **Solidaires** : **Et les conséquences de chaque position administrative sur les suppressions de congés ? la règle est arbitraire !**

Président : **En ASA COVID19, on ne travaille pas donc il y aura retrait des jours de congés.**

Dans le privé, ils sont, soit en chômage partiel, soit en arrêt maladie pour garde d'enfant jusqu'à la semaine prochaine. Dans la fonction publique, il y a le maintien de 100% de la rémunération.

Mon soucis, c'est que la réglementation s'applique à tous avec le plus de transparence possible. **La situation dans SIRHIUS fera foi.** Sur un plan politique, vous avez raison cela peut-être contesté, mais ce n'est pas arbitraire. Les gens en ASA ne le sont pas au bon grés du prince. Nous sommes dans de l'injuste si vous voulez. Mais, il faut savoir que des agents nous ont demandé de les passer en ASA.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Gestes barrières et confinement

Solidaires Finances Publiques revendique pendant la période que tous les agents de tous les services travaillant en présentiel soient :

- dotés d'un nombre suffisant par jour et par agent de masques réglementaires en terme de sécurité sanitaire,
- dotés de gants, de gels hydroalcoolique par service, de lingettes désinfectantes,
- installés dans des bureaux éloignés de plusieurs mètres garantissant les distances de sécurité.

Dotation de masques :

La DG a obtenu **des masques pour la DGFIP pour les services : accueil du public, trésorerie hospitalière, EIFI et CID/SIL.**






Dotation de 2 masques par agent et par jour. Un tutoriel a été fourni aux agents pour apprendre à les utiliser.

Une deuxième livraison a été réalisée 14/04.

Gestes barrières :

Pour les EIFI : Les consignes sont très précises. Des notes de services rappellent les règles.

Pour les CID :

-  Mise à disposition de masque de type « chirurgical », 2 masques par agent et par jour,
-  Mise à disposition de lingettes et gel hydro-alcoolique ou savons.
-  Chaque fois qu'il y a une manipulation de matériel non neuf, il faut le nettoyer avec des lingettes désinfectantes, en utilisant des gants.
-  Les micro portable doivent être déposés devant la porte ou dans un sas, sans contact entre agents des CID et des DDFIP/DRFIP.
-  Les portables et matériels sont remis à la CID désinfectés : 48h de stockage des matériels. Ensuite désinfection par la CID, et intervention.

Aucun agent n'est infecté par le COVID19 à la DISI Sud-Ouest au 20/04/2020, d'après la direction.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Télétravail choisi ou par nécessité de service PCA

Solidaires Finances Publiques revendique que dans l'urgence, il faut tout faire pour que tous les agents puissent travailler chez eux pour être en sécurité.

- mais il ne faut pas que la responsabilité des agents puissent être mise en cause en cas d'utilisation de matériel non conforme au niveau de la sécurité (non certifié par SI) en cas de piratage de données.
- qu'une convention de télétravail, même si elle est allégée, et le guide des bonnes pratiques soient transmis aux nouveaux télétravailleurs.e.s.
- que le droit à la déconnexion soit garanti.
- que les agents.e.s exerçant en télétravail se consacrent exclusivement à leur travail, et pas à la garde de leurs enfants en même temps.
- qu'un.e agent.e doit être exclusivement soit en télétravail, soit en ASA pour garde d'enfant.

Exposés du président :

Le télétravail est une situation officielle qui est annotée dans SIRHIUS. Nous ne considérons pas un agent en télétravail, quand il est placé en ASA et qu'il consulte le WEBMAIL par le PIGP, ou qu'il répond à des appels professionnels à partir de son domicile. SAUF s'il agit à la demande expresse de son chef de service qui doit être exclusivement un A+ (IDIV, IP, AFIP-A).

Un agent est soit en ASA, soit en maladie, soit en télé travail, ou soit en présentiel.

Les télétravailleurs ont droit à la déconnexion, et on reçu une plaquette sur les bonnes pratiques du télétravail.

Questions réponses avec la Direction :

☆ **Nous voulons de la rotation entre agents pour le télétravail. Cela peut leur faire du bien au moral.**

Président : Sur la rotation, je suis en désaccord avec vous : un agent affecté dans un service prioritaire vient travailler en présentiel, sauf s'il on lui donne un PC télétravail. Le télétravail PCA est possible qu'avec des agents autonomes et sachant choisis par les chefs d'ESI. L'agent doit être entièrement disponible pour la mission, donc pas à temps partiel, ni empêché.

Resp. ESI33 : La rotation nécessite un gros travail de préparation en amont. Cela a été fait pour l'AT SPL. Mais c'est difficile à réaliser là où cela n'a pas été anticipé. Les CID sont très sollicitées par les DDFIP.

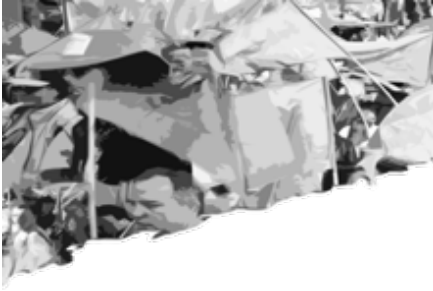
☆ **A partir du 11/05, est-ce que les agents auront une possibilité de candidature dans le cadre d'une campagne télétravail traditionnelle, comme par exemple les agents à la santé fragile ?**

Président : La campagne de télétravail classique ouvrira comme habituellement en fin d'année.

☆ **Des services n'étaient pas ouverts au télétravail classique, avec la crise sanitaire cela a été revu. Après la crise, est-ce que ces missions seront encore télé travaillables ?**

Président : non les PC installés en « VPN15 » ne seront pas prévus pour la suite. Ils seront retirés. Mais, il y aura une réflexion sur l'évolution du télétravail au niveau national : espaces de co-working, télétravail 5 jours. Ma problématique : comment je fais fonctionner une équipe quand tous le monde est en télétravail ? Ce n'est pas le mode naturel. Nous ne sommes pas outillés correctement. On pourrait utiliser OSMOSE, mais ce n'est pas encore validé. Il y a des risques de dé-socialisation des agents.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Services éditiques EIFI 86 87- campagne DPR - Clic'Esi

Solidaires Finances Publiques revendique :

- que la campagne DPR soit reportée, et que les impressions Clic'Esi soient stoppées.
- que si la campagne DPR a lieu, nous demandons que les vacataires soient renvoyés chez eux et payés pour le contrat qu'ils ont signé (CF décision de la DRFIP75).
- Nous demandons du gel, des gants, des masques, le respect absolu des distances de sécurité.
- Que le nettoyage des locaux et des machines soit réalisé par des entreprises spécialisées, et non par des salariés en contrats précaires comme les vacataires.

Questions réponses avec la Direction :

☆ **Solidaires** : quelle est l'avancée de la DPR sur Poitiers, les horaires des agents ? quelle production à ESI de Limoges, et quel nombre d'agents en activité ?

Resp ESI87 : merci de penser à eux, car ils font un boulot formidable. Limoges est le centre principal d'édition de lettres chèques 30.000 par jour. Mais il y a aussi production des ASAP. Il y a aussi 30.000 plis Clic'Esi. 3 agents sont présents aujourd'hui, sauf demain où il seront 4 pour rattraper les retards des ASAP.

Président : pour Clic'Esi, il est possible qu'il y ait une demande d'augmentation de la production, car les contribuables demanderont sur ce vecteur la réédition des 2042.

Resp. ESI86

Par mail du 17/04/2020 :

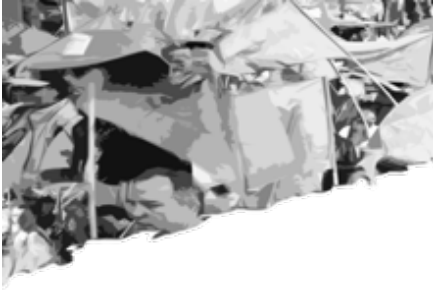
- 🗣️ La campagne DPR 2020 est bien en place à l'atelier de Poitiers, avec une importante productivité grâce à l'implication de tous et toutes.
- 🗣️ Près de 60% de l'objectif a été mis sous pli, pour une dernière date cible de remise à La Poste au 06 05 2020.
- 🗣️ 1 seul agent par machine, mais réduction du rythme actée par SI2A.
- 🗣️ Horaires 7h45 à 12h - pause repas- 12h45 à 16h30. Pas d'équipe.
- 🗣️ Le rendement est réduit, la campagne sera plus longue, mais finie avant le 30/06.
- 🗣️ Arrêt toutes les heures pour se laver les mains. Désinfections fréquentes des machines par les 2 vacataires, et aération des locaux plusieurs fois par jour.

En audio : 8 heures de travail par jour sont maintenues avec 8 pauses de 10 mn pour la désinfection des machines. 10 agents sont présents sur 16, dont 4 à 5 au pilotage de la production. 3 agents sur 8 sont présents au CQEIFI.

Nous délestons 407000 plis de l'ESI de Nemours qui se rajoutent aux 2 millions à faire pour nous.

Nous avons réalisé 61% de notre objectif. Jusqu'au dernier moment, tous les agents seront impliqués. Il y a une bonne ambiance sur le plateau. SI2A est satisfait.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Services CID - SIL - PC portables - déplacements

Solidaires Finances Publiques revendique au nom du principe de précaution :

- que les PC portables préparés par les CID/SIL soient remis sans contact dans un bureau où les agents utilisateurs viendront les chercher.
- que les CID/SIL soient équipés des gants et de gel hydro-alcoolique
- qu'un ou 2 pc VPN15 (c'est à dire permettant de se connecter à distance sur leur PC de bureau) soit mis à la disposition des CID/SIL pour éviter qu'ils se déplacent sur leur lieu de travail lorsqu'il n'y a pas de PC portables à préparer.
- que les agents de CID/SIL ne manipulent pas et ne préparent pas les PC portables récupérés auprès des agents qui peuvent être malade sans en présenter les signes.
- que les PC portables télétravail ne soient pas transmis entre agents par rotation.
- que si les utilisateurs ont le choix pour imprimer entre 2 mopieurs, les CID/SIL ne soient pas obligés d'aller en installer des nouveaux avant la fin du dé-confinement.

Exposé du Président :

- Dans la majorité des cas, les PC sont remis dans des locaux sans contact avec les agents de la CID, ou ils sont transporté par des cadres.
- Certains collègues de CID font de l'assistance télé-travail, en télé-travail.

Les agents des CID/SIL font toujours un boulot remarquable sur toute la DISI !

L'IDIV de la DISI Siège est le « concentrateur » des demandes de VPN.

Questions réponses avec la Direction :

- ☆ **Solidaires** : Nous vous demandons un point de situation sur les CID/SIL qui interviennent dans le cadre de la campagne IR.

Président : Il y a eu moins de déplacements que prévu. Peu de demandes des DDFIP. Pour rappel, il y a moins de 40% des agents qui sont présents dans les SIP. Le SDNC a fourni des équipements de protections. Les agents ont été installés principalement dans les box de réceptions qui étaient déjà équipés en PC.

- ☆ **Des agents nous ont remonté avoir été mis en mission depuis le 20 mars au lieu du 23, ils risquent de perdre des heures de travail ?**

Président : 20/03 ou 23/03 pour la date du passage en mode mission : cela n'a pas d'importance. Si des agents ont fait des heures supplémentaires, il n'y aura pas d'écêtements. Les chefs des 4 ESI reconnaitront le travail effectué.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



N3 Iliad 86 de l'assistance technique

Mail du directeur de la DISI Sud-Ouest 17/04/2020 (extraits) :

« En préparation de notre audio de lundi prochain, et dans le cadre de l'évolution du PCA de la DGFIP (campagne IR), il nous a été demandé de considérer que la mission "N3 Iliad" devait être prioritaire à partir du 20 avril 2020. Cette mission est positionnée à Poitiers.

Je rappelle que ce niveau N3 Iliad de l'assistance technique vient en escalade du niveau N2 de l'AT PART et prend les cas Concurrive.

Le dispositif sera le suivant : 3 agents en télétravail en cible donc le plus rapidement possible; à cet effet l'ESI de Poitiers vient de récupérer une dizaine de portables (en cours de préparation et/ou d'acheminement).

Lundi 20/04, un agent viendra en présentiel, pourra récupérer un poste de travail; rotation tous les deux jours.»

Resp ESI86 : le chef équipe est équipé d'un portable. 3 agents en seront équipés également. 1 agent ne souhaite pas être en télétravail, il viendra donc en présentiel.

AT PART Bordeaux

☆ **Certains agents voudraient revenir en présentiel, nous pensons que 3 agents par pôle c'est possible. Est ce que les locaux seront nettoyés avant leurs retours ?**

☆

Président : Le travail de l'AT PART est réalisé en télétravail, il n'y a pas besoin d'agents supplémentaires en présentiel. Les locaux inoccupés sont toujours nettoyés par la société d'entretien.

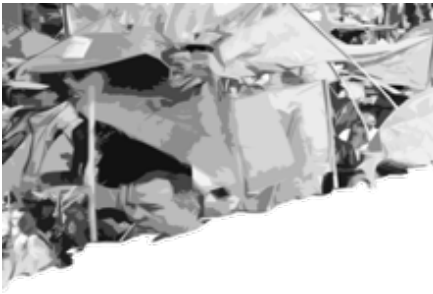
Resp ESI33 : on ne sollicite que les agents « N2 perso ». 6 sont en rotation en télétravail. Les autres collègues ne sont pas dans le PCA, car ils ne correspondent pas à la demande. Ils ne reviendront donc pas sur site.

Services de développement

☆ **Des agents en télétravail classique se sont vu retirer leurs matériels, ils le reprendrons après ?**

Président : les agents en télétravail non prioritaires, on vu leur matériel repris, surtout en développement. Pour les agents du développement, SI1A a mis en place la possibilité de participer à des « **webinaires** » à des **MOOC** accessibles à partir d'un PC personnel. Ils passeront de la situation administrative SIRHIUS ASA à Télétravail pendant la durée de la formation. Leur matériel initial leur sera rendu plus tard.





CHS-CT spécial COVID-19 DISI Sud-Ouest 20 avril 2020



Sujets divers

Questions réponses avec la Direction :

☆ Pour aller chercher son pc portable de télétravail un agent de Bordeaux a pris les transports en commun, et s'est déplacé sur le parking de l'ESI. Son chef de service n'a pas souhaité lui accorder la transformation de ASA à télétravail pour ce déplacement. Nous souhaitons que une 1/2 journée de télétravail lui soit accordé.

Président : oui on va donner la 1/2 journée en télétravail. Je suis conscient de l'impact pour les agents. Il faut que ces règles soient appliquées de la même manière dans les 4 ESI.

☆ Des stagiaires vont-arriver dans les ESI ? Etes vous en contact avec eux ?

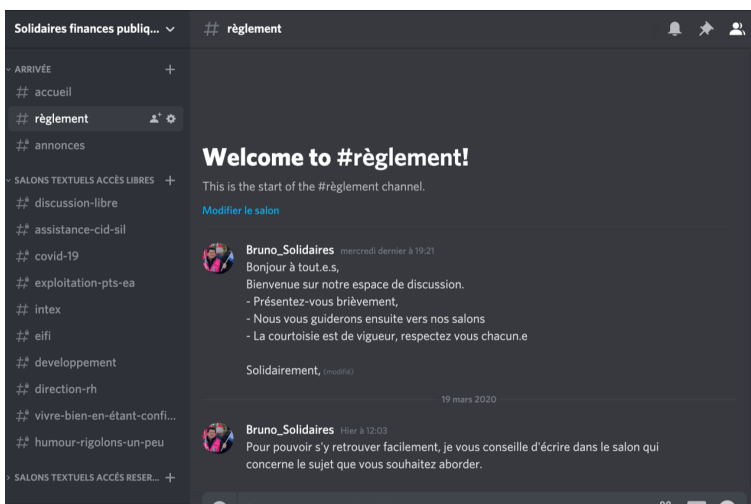
Président : L'ENFIP les contactent, et leur demandera de ramener leurs PC portables sur leurs lieux de stage. L'ENFIP leur écrira pour leur dire dans quelles conditions ils viendront en stage dans nos services. Leur stage n'est pas annulé, car il est probatoire à leur titularisation.

**Solidaires est notre nom, mais aussi notre façon d'être.
Ne restez pas seul.e avec vos inquiétudes, vos interrogations, contactez-nous.**

- ★ Pour recevoir nos informations,
- ★ Poser vos questions, vous inscrire sur notre liste de diffusion,
- ★ Nous rejoindre sur notre serveur DISCORD pour vous informer, discuter ensemble, et rompre l'isolement.

📧 contact@sfpd33.fr

☎ 06.65.69.94.07



<http://opn.to/a/7xKzR>

<https://discord.gg/xHnsUJx>

